

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.13PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la
transformation du pavillon scolaire de Fontenay en Unité d'accueil pour
écoliers (UAPE)**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 2 juillet 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cinzia GALLI RATANO, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-François CAND, Benoist GUILLARD, Thierry PIDOUX, Sébastien POMILIO LEUTHOLD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, MM. Thomas CZAKA, Chef du Service des bâtiments et David GILLIÉRON, Responsable immeubles bâtiments scolaires. Nous les remercions pour la clarté de leurs informations.

Le préavis, présenté par le PR20.13PR, décrit les aménagements qui seront apportés au pavillon du Collège de Fontenay afin de le transformer en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Ce pavillon, datant des années 1950, comprend actuellement quatre classes et accueille les enfants scolarisés de 4 à 6 ans. Ceux-ci seront maintenus dans les locaux actuels jusqu'aux vacances scolaires d'octobre puis transférés dans le bâtiment principal dont de nombreuses classes ont été libérées suite au déménagement dans le Collège des Rives. Les travaux pourront alors être entrepris avec l'objectif d'ouvrir la nouvelle UAPE de 48 places à la rentrée de janvier. Elle accueillera des enfants de 4 à 7 ans.

Cette ouverture était préalablement prévue pour la rentrée d'août, mais a dû être reportée pour cause de COVID-19. De nombreux chantiers ayant été arrêtés d'une part et l'engagement du nouveau personnel rendu très difficile d'autre part, la Municipalité a pris la décision de ce report et en a informé rapidement la population par un communiqué de presse.

Le périmètre du Collège de Fontenay est un site stratégique primaire important et justifie pleinement l'implantation de cette nouvelle structure d'accueil parascolaire. Il n'existe à ce jour aucune structure d'accueil dans cette partie de la Ville.

Les travaux projetés consistent en :

- la création d'accès pour les personnes à mobilité réduite,
- celle de WC handicapés,
- la division d'une classe en deux locaux (bureau de la direction et repos du personnel),
- l'aménagement d'une cuisine de régénération des repas livrés,
- la réfection de l'installation électrique, de l'éclairage, du chauffage,
- et l'amenée d'eau chaude.

Les vitrages ont déjà été changés par des modèles en PVC avec double vitrage. Il n'y a pas de présence d'amiante et l'analyse via le logiciel STRATUS du bâtiment est satisfaisante, il ne nécessite pas d'assainissement thermique urgent.

Avec ces travaux, tout le bâtiment sera conforme aux prescriptions pour l'accès aux handicapés.

Le budget tel qu'établi ne devrait pas amener de mauvaises surprises. Le poste « Divers et Imprévus » a été estimé avec suffisamment de prudence.

L'UAPE sera ouverte, comme les autres structures de ce type, de 7h à 18h30 et n'ouvrira pas ses locaux à d'autres activités.

Parallèlement à ces travaux se dérouleront ceux de l'aménagement de la nouvelle place de jeux attenante. La Municipalité avait annoncé, qu'après avoir procédé au démontage des places dégradées, elle mènerait une réflexion globale, sur la base d'un processus participatif, et ferait émerger un espace nouveau, ludique, laissant une grande part au naturel. C'est donc ici que sera construit le projet-pilote de cette nouvelle place de jeux.

La commission s'est également interrogée sur la suite qui sera donnée pour répondre aux importants besoins de notre population en termes d'accueil de l'enfance. Il n'y a pas à ce jour d'autres possibilités d'aménagement dans des locaux scolaires, mais la délégation municipale veillera à ce que d'autres structures soient intégrées aux projets à venir.

Vœu :

La commission souhaite que la Municipalité réfléchisse aux moyens à mettre en œuvre pour préserver ce périmètre scolaire, nouvellement aménagé et voué à l'enfance, de dégradations. Actuellement beaucoup de vandalisme et salissures sont constatées de manière récurrente et il serait bon d'en préserver efficacement le site réaménagé.

Conclusions :

La commission est satisfaite de voir qu'une structure d'accueil parascolaire puisse enfin voir le jour. Ce préavis municipal, concis et efficace, prend bien en compte les besoins des enfants et de leurs parents et intègre les besoins spécifiques liés à la mobilité réduite, rendus d'autant plus importants avec l'école inclusive.

La commission est convaincue de l'utilité de cet investissement de CHF 200'000.- et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 de ce préavis, tels que présentés par la Municipalité.

Pascale FISCHER, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 5 juillet 2020